



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/03/2021

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi 19 mars 2021, s'est réuni au Théâtre de La Nacelle, en séance publique, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

La séance est ouverte à 18h

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Étaient Présents :

Monsieur COGNET, Madame ARENOU, Monsieur OLIVE, Monsieur BROUSSE, Monsieur GARAY, Monsieur ROULOT, Madame JAUNET, Madame ZAMMIT-POPESCU, Monsieur DUMOULIN, Monsieur PIERRET, Monsieur DELRIEU, Monsieur GRIS, Madame DEVEZE, Monsieur HONORE, Monsieur RIPART, Monsieur BISCHEROUR, Monsieur BERTRAND, Madame BLONDEL, Monsieur BOUDET, Monsieur COLLADO, Monsieur DAFF, Monsieur DANFAKHA, Madame DE PORTES, Madame DI-BERNARDO, Madame DIOP, Madame DOS SANTOS, Monsieur EL HAIMER, Madame FAVROU, Madame HAMARD, Monsieur JEANNE, Monsieur JOREL, Monsieur JOSSEAUME, Madame KAUFFMANN, Monsieur LANGLOIS, Monsieur LEMARIE, Monsieur LEPINTE, Monsieur MARTINEZ, Monsieur MEMISOGLU, Monsieur MAUREY, Monsieur MEUNIER, Monsieur MONNIER, Monsieur MONTANGERAND, Madame MORILLON, Monsieur MOUTENOT, Monsieur NAUTH, Monsieur NEDJAR, Monsieur OURS-PRISBIL, Monsieur POURCHE, Monsieur POYER, Monsieur PRELOT, Madame REBREYEND, Madame REYNAUD-LEGER, Monsieur SANTINI, Madame SIMON, Monsieur TURPIN, Monsieur CHARNALLET, Madame CONTE, Monsieur BOUTON, Monsieur DE-LAURENS, Madame DUBOIS, Monsieur FONTAINE, Monsieur GASSAMA, Madame FORAY-JEAMMOT, Monsieur GIRAUD, Madame GRIMAUD, Madame GUIDECOQ, Monsieur GUILLAUME, Madame HERVIEUX, Monsieur HERZ, Madame HOULLIER, Monsieur JAMMET, Monsieur JUMEAUCOURT, Madame KHARJA, Monsieur LAVANCIER, Madame LE-GOFF, Monsieur LEFRANC, Monsieur LITTIERE, Monsieur LONGEAULT, Monsieur MARIAGE, Monsieur MOISAN, Monsieur NICOLAS, Monsieur NICOT, Madame OLIVIER, Madame TELLIER, Monsieur ZUCCARELLI, Madame DEBRAY-GYRARD, Monsieur WASTL, Madame ALAVI, Madame MADEC, Madame PRIMAS, Madame MERY, Monsieur BARRON, Madame QUIGNARD, Monsieur RIOU, Monsieur SAINZ, Madame MACKOWIAK, Madame DUMOULIN, Monsieur DAMERGY, Madame PEULVAST-BERGEAL, Monsieur BENHACOUN, Madame EL-ASRI, Monsieur MARTINEZ, Madame VOILLOT, Monsieur AUFRECHTER, Madame GODARD, Monsieur MELSENS, Monsieur LAIGNEAU, Madame AUJAY, Monsieur LECOLE, Madame KERIGNARD, Monsieur MOREAU, Monsieur VIREY, Monsieur BREARD, Monsieur CALLONNEC

Formant la majorité des membres en exercice (**114 présents** / 141 conseillers communautaires).

Étaient absents représenté(s) ayant donné pouvoir (21) : Monsieur BEDIER (donne pouvoir à Madame ZAMMIT-POPESCU), Monsieur LEBOUIC (donne pouvoir à Monsieur ROULOT), Monsieur BEGUIN (donne pouvoir à Madame DI-BERNARDO), Monsieur BRUSSEAU (donne pouvoir à Madame JAUNET), Monsieur DAZELLE (donne pouvoir à Monsieur HONORE), Monsieur LAVIGOGNE (donne pouvoir à Madame REYNAUD-LEGER), Monsieur MULLER (donne pouvoir à Monsieur COGNET), Monsieur PERNETTE (donne pouvoir à Madame ZAMMIT-POPESCU), Madame PLACET (donne pouvoir à Monsieur FONTAINE), Madame DEBUISSER (donne pouvoir à Madame CONTE), Madame MALAIS (donne pouvoir à Monsieur LECOLE), Madame MARTIN (donne pouvoir à Monsieur CALLONNEC), Madame PELATAN (donne pouvoir à Monsieur COLLADO), Monsieur PERRON (donne pouvoir à Monsieur LECOLE), Madame PHILIPPE (donne pouvoir à Madame AUJAY), Madame SATHOUD (donne pouvoir à Monsieur LITTIERE), Madame SMAANI (donne pouvoir à Monsieur LEFRANC), Monsieur TANGUY (donne pouvoir à Madame DEBRAY-GYRARD), Madame KOENIG-FILISIKA (donne pouvoir à Madame DIOP), Monsieur AOUN (donne pouvoir à Madame VOILLOT), Monsieur AIT (donne pouvoir à Monsieur BARRON)

Étaient absents non représenté(s) : Monsieur VOYER (absent excusé), Monsieur ANCELOT (absent excusé), Monsieur CHAMPAGNE (absent excusé), Monsieur CHARBIT (absent excusé), Monsieur DAUGE (absent excusé), Monsieur MERY (absent excusé)

AU COURS DE LA SEANCE : DELRIEU Christophe (arrivé au point 1), DUMOULIN Cécile (arrivée au point 1), REYNAUD-LEGER Jocelyne (départ au point 6), DEVEZE Fabienne (départ au point 7), EL HAIMER Khattari (départ au point 7), KHARJA Latifa (départ au point 2), NICOLAS Christophe (départ au point 11), OLIVE Karl (départ au point 5), PIERRET Dominique (départ au point 15)

Secrétaire de séance : Cécile ZAMMIT-POPESCU

. Le Secrétaire de séance fait l'appel.

. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 février 2021 : Adopté à l'unanimité

CC_2021-03-25_01 - [RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE \(ROB\) 2021](#)

Rapporteur : **Raphael COGNET**

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

128 POUR

00 CONTRE

03 ABSTENTION(S) : Madame GUIDECOQ Christine, Monsieur CALLONNEC Gaël mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur CALLONNEC Gaël

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur NAUTH Cyril, Madame LE-GOFF Séverine, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline, Madame TELLIER Martine

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2021.

ARTICLE 2 : PRECISE que le rapport d'orientation budgétaire présenté sera transmis aux communes membres de la Communauté urbaine.

CC_2021-03-25_02 - ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE ET SES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

122 POUR

04 CONTRE : Madame GUIDECOQ Christine, Monsieur JAMMET Marc, Monsieur CALLONNEC Gaël mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur CALLONNEC Gaël

05 ABSTENTION(S) : Monsieur ROULOT Eric, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur NAUTH Cyril, Monsieur NEDJAR Djamel, Madame MACKOWIAK Ghyslaine

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur PIERRET Dominique, Madame DEVEZE Fabienne, Madame KERIGNARD Sophie mandataire de Madame KHARJA Latifa, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE UNIQUE : **ADOpte** le pacte de gouvernance entre la Communauté urbaine et ses communes membres.

CC_2021-03-25_12 - ANNULATION DE COURS AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE MANTES-LA-JOLIE EN RAISON DE L'ETAT D'URGENCE : REPORT DE TROP-PERÇUS ET MODALITES DE REMBOURSEMENT AUX USAGERS

Rapporteur : Karl OLIVE

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

132 POUR

01 CONTRE : Monsieur PIERRET Dominique

00 ABSTENTION(S)

02 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur JAMMET Marc, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : **AUTORISE** le report du trop-perçu en 2020-2021 sur la cotisation annuelle 2021-2022 pour les élèves du conservatoire à rayonnement départemental souhaitant se réinscrire.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de rembourser, par mandat administratif, les usagers qui en feront la demande, au prorata du nombre de cours non dispensés, et ce pour toute la période pendant laquelle les mesures liées à la crise sanitaire seront en vigueur.

ARTICLE 3 : **PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget propre du conservatoire à rayonnement départemental au compte 6718.

CC_2021-03-25_13 - RESTRICTIONS DE L'ACCES AUX EQUIPEMENTS AQUATIQUES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE : DEFINITION DE MODALITES DE PROLONGATION DE VALIDITE DE ABONNEMENTS ET DE REMBOURSEMENT AUX USAGERS

Rapporteur : Karl OLIVE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

127 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

08 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur HONORE Marc, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur MARTINEZ Paul, Monsieur JAMMET Marc, Madame OLIVIER Sabine, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline, Monsieur MOREAU Jean-Marie

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : AUTORISE la prolongation de la durée de validité des abonnements annuels, des cartes d'entrées à l'unité et des cartes de leçons à l'unité pour toute la période de fermeture des équipements aquatiques.

ARTICLE 2 : DECIDE de rembourser au prorata du nombre de séances annulées, par mandat administratif et à compter de la levée de ces interdictions, les activités aquatiques organisées par la Communauté urbaine : aquagym, aquaphobie, aquabike, aquatraining, bébés-nageurs, jardin aquatique, cours collectifs adultes, ados et enfants, aux usagers qui en feront la demande.

ARTICLE 3 : PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget propre des équipements au compte 6718.

CC_2021-03-25_03 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU VAL FOURRE A MANTES-LA-JOLIE DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) : APPROBATION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

127 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Monsieur NAUTH Cyril

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GRIS Jean-luc, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur POURCHE Fabrice, Monsieur JAMMET Marc, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline, Monsieur WASTL Lionel, Madame PRIMAS Sophie

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE les objectifs poursuivis par la concertation à savoir :

- fournir au public une information claire sur les orientations du projet ;
- viser la participation de l'ensemble du public concerné aux différentes phases de construction du projet (diagnostic, scénarios d'aménagement...);
- offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points de vue concernant le projet.

ARTICLE 2 : ENGAGE la concertation préalable relative au projet de renouvellement urbain du quartier du « Val Fourré » à Mantes-la-Jolie.

ARTICLE 3 : APPROUVE les modalités de concertation publique établies ci-après :

- création d'un dossier de concertation comprenant la présente délibération, un plan de situation, le périmètre de concertation, une notice explicative des objectifs et enjeux du projet ;
- mise à disposition d'une présentation du projet et d'un registre numérique sur le site internet de la Communauté urbaine ;
- mise à disposition d'un registre papier quotté et signé à la mairie et à la maison de quartier ;
- exposition dans la maison de quartier avec affichage mural de panneaux cartographiques ;
- organisation de quatre balades urbaines sur le quartier.

ARTICLE 4 : PRECISE que la mise à disposition du dossier de concertation ainsi que les dates de l'exposition et des balades urbaines seront annoncées sur le site internet de la Communauté urbaine.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à conduire la procédure de concertation pour le projet de renouvellement urbain du quartier du « Val Fourré » à Mantes-la Jolie et à signer tous les actes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-03-25_04 - PROJET DIT D'INTERET NATIONAL (PRIN) DU VAL FOURRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE MANTES-LA-JOLIE : APPROBATION DE LA CONVENTION « QUARTIER » PLURIANNUELLE

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

130 POUR

01 CONTRE : Monsieur NAUTH Cyril

00 ABSTENTION(S)

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GRIS Jean-Luc, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur JAMMET Marc, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention « quartier » pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du projet d'intérêt national (PRIN) du Val Fourré à Mantes-La-Jolie cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, convention multipartite entre l'ANRU, l'Etat (représenté par le Préfet), la Communauté urbaine GPSEO, la Ville de Mantes-la-Jolie, les maîtres d'ouvrage des opérations programmées, les bailleurs sociaux (CDC Habitat Social, Les Résidences Yvelines Essonne et Batigère), l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine et Aval (EPAMSA), Action logement services, Foncière logement, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Caisse des dépôts et le Département des Yvelines.

ARTICLE 2 : DONNE DELEGATION D'ATTRIBUTIONS au Président pour ajuster la convention et ses annexes, à la demande des partenaires si nécessaire, dans la mesure où les ajustements ne portent pas atteinte aux orientations décidées dans la convention objet de la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses annexes, dont la maquette financière et la charte locale d'insertion, ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2021-03-25_05 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER PRIORITAIRE DES « CINQ QUARTIERS » AUX MUREAUX DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) : APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

Rapporteur : Catherine ARENOU

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

129 POUR

01 CONTRE : Monsieur NAUTH Cyril

00 ABSTENTION(S)

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur GRIS Jean-Luc, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur JAMMET Marc, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline, Madame PRIMAS Sophie

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention « quartier » pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Mureaux situé dans le quartier prioritaire des « cinq quartiers » cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, convention multipartite entre l'ANRU, l'Etat (représenté par le Préfet), la Communauté urbaine GPS&O, la Ville des Mureaux, les maîtres d'ouvrage des opérations programmées, le bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne, Action logement, Foncière logement, la Caisse des dépôts et le Conseil départemental des Yvelines.

ARTICLE 2 : DONNE DELEGATION D'ATTRIBUTIONS au Président pour ajuster la convention et ses annexes, à la demande des partenaires si nécessaire, dans la mesure où les ajustements ne portent pas atteinte aux orientations décidées dans la convention objet de la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses annexes dont la maquette financière et la charte locale d'insertion, ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

CC_2021-03-25_06 - SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

128 POUR

00 CONTRE

01 ABSTENTION(S) : Monsieur DE-LAURENS Benoît

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Madame KAUFFMANN Karine, Monsieur MAUREY Daniel, Madame LE-GOFF Séverine, Monsieur MARIAGE Joël, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE les principes de programmation pluriannuelle des aménagements du schéma directeur cyclable.

ARTICLE 2 : APPROUVE le montant pluriannuel d'investissement de 17 100 000 € TTC (dix-sept-millions-cent-mille euros toutes taxes comprises) sur la durée du mandat avec un rythme de deux à trois millions d'euros par an sous réserve d'inscription annuelle au budget primitif des crédits nécessaires.

ARTICLE 3 : DIT que le Président sollicitera par décision les subventions auprès des partenaires financeurs.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les documents et à conduire toutes les procédures réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur cyclable.

ARTICLE 5 : DECIDE de prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements réalisés et des équipements installés.

ARTICLE 6 : DECIDE de supporter au moins 30 % du coût de mise en œuvre du schéma directeur cyclable sur fonds propres, conformément à l'article L. 1111-9 du code général des collectivités territoriales disposant que la participation minimale du maître d'ouvrage est fixée à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques pour l'exercice, par les EPCI à fiscalité propre, des compétences relatives à la mobilité durable.

ARTICLE 7 : DECIDE de ne commencer les travaux qu'une fois les subventions notifiées par les partenaires financeurs n'autorisant pas le démarrage anticipé des travaux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_2021-03-25_07 - GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT DE GARE ET AIRES DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DES GARES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE : CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EFFIA

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

CC_2021-03-25_08 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE COLLECTIF DE L'ENSEMBLE DU VAL FOURRE AVEC LA SOCIETE SOMEK : AVENANT N°21

Rapporteur : Franck FONTAINE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

126 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur COGNET Raphael mandataire de Monsieur MULLER Guy, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard, Monsieur JAMMET Marc, Madame AUJAY Nathalie mandataire de Madame PHILIPPE Carole, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline, Madame AUJAY Nathalie

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°21 au contrat de délégation du service public de l'exploitation du chauffage collectif de l'ensemble du Val Fourré conclu avec la société SOMEK.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant

CC_2021-03-25_09 - MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE LA VALLEE DE LA SEINE ET DE L'OISE : AVIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Franck FONTAINE

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

125 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

07 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur RIPART Jean-Marie, Monsieur BOUDET Maurice, Monsieur COGNET Raphaël mandataire de Monsieur MULLER Guy, Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur JAMMET Marc, Madame LE-GOFF Séverine, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de modification du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise conformément aux éléments énoncés dans la notice de présentation produite par la direction départementale des territoires (DDT) des Yvelines.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-03-25_10 - SITUATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : RAPPORT AU TITRE DE 2020

Rapporteur : Franck FONTAINE

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2020 de la Communauté urbaine.

CC_2021-03-25_11 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT RELATIF A LA GESTION DES INSTALLATIONS DE COLLECTE ET DES BRANCHEMENTS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'AULNAY-SUR-MAULDRE, LA FALAISE, NEZEL, JUZIERS, CARRIERES-SOUS-POISSY ET VAUX-SUR-SEINE : APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A LA GESTION DELEGUEE SOUS LA FORME D'UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Gilles LECOLE

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

118 POUR

07 CONTRE : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame GUIDECOQ Christine, Monsieur JAMMET Marc, Monsieur CALLONNEC Gaël mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur SAINZ Luis, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Monsieur CALLONNEC Gaël

01 ABSTENTION(S) : Monsieur VIREY Louis-Armand

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur MARIAGE Joël, Monsieur COLLADO Pascal mandataire de Madame PELATAN Gaëlle, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline, Monsieur MARTINEZ Didier

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe du recours à la gestion déléguée du service public d'assainissement pour la gestion des installations de collecte et des branchements sur le territoire des communes d'Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézel, Juziers, Carrières-sous-Poissy et Vaux-sur-Seine sous la forme d'une concession de service public.

ARTICLE 2 : APPROUVE le contenu des principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à engager et mener la procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, telle que prévue aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et aux articles R. 3122-1 à R. 3125-2 du code de la commande publique.

CC_2021-03-25-14 - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUVANT EN BENEFICIER

Rapporteur : Jean-Marie RIPART

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

125 POUR

00 CONTRE

00 ABSTENTION(S)

06 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur DUMOULIN Pierre-yves, Monsieur COLLADO Pascal, Monsieur JEANNE Stéphane, Monsieur OURS-PRISBIL Gérard, Monsieur COLLADO Pascal mandataire de Madame PELATAN Gaëlle, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la liste suivante des fonctions dont les missions peuvent impliquer la réalisation effective d'heures supplémentaires et le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

- gestionnaire technique parc automobile,
- agent logistique,
- chauffeur-ripeur,
- agent polyvalent des équipements sportifs et culturels,
- agent d'exploitation des équipements sportifs,
- agent de flux ou d'énergie,
- agent administratif,
- assistant administratif,
- agent de maintenance,
- agent de déchetterie,
- agent des espaces publics,
- appariteur,
- agent de médiathèque,
- gestionnaire administratif,
- référent métier,
- ambassadeur de tri / éco-conseiller,
- gestionnaire du personnel,
- assistant de direction,
- chef d'équipe,
- dessinateur-projecteur,
- instructeur droit des sols,
- médiathécaire,
- archiviste,
- graphiste,
- assistant de prévention,
- technicien de maintenance et travaux,
- chargé des finances,
- médiateur,

- chargé administratif,
- chargé des ressources humaines,
- technicien eau et assainissement,
- régisseur,
- technicien des systèmes d'information,
- conducteur de travaux,
- éducateur sportif,
- assistant d'enseignement artistique,
- responsable d'unité,
- responsable d'équipement.

CC_2021-03-25_15 - SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : RAPPORT AU TITRE DE 2020

Rapporteur : Jean-Marie RIPART

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2020.

CC_2021-03-25_16 - OPERATION DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Rapporteur : Dominique TURPIN

Détail des votes : Adoptée à LA MAJORITE

120 POUR

04 CONTRE : Madame GUIDECOQ Christine, Monsieur JAMMET Marc, Monsieur CALLONNEC Gaël mandataire de Madame MARTIN Nathalie, Monsieur CALLONNEC Gaël

02 ABSTENTION(S) : Monsieur BOUDET Maurice, Madame TELLIER Martine

05 NE PREND (PRENNENT) PAS PART AU VOTE : Monsieur PIERRET Dominique, Monsieur MAUREY Daniel, Monsieur DE-LAURENS Benoît, Monsieur MARIAGE Joël, Monsieur LEFRANC Christophe mandataire de Madame SMAANI Aline

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de la Ville de Conflans-Sainte-Honorine un fonds de concours révisable d'un montant prévisionnel de 500 000 € (cinq-cent-mille euros) pour la réalisation de l'opération de requalification du centre-ville de Conflans-Sainte-Honorine dont le coût prévisionnel hors taxes est arrêté à la somme de 5 000 000 € (cinq millions d'euros).

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention financière relative au fonds de concours octroyée par la Ville de Conflans-Sainte-Honorine et ses modalités de révision.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention financière relative au fonds de concours octroyée par la Ville de Conflans-Sainte-Honorine et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

ARTICLE 4 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant prévisionnel en €	%
Département des Yvelines (contrat Yvelines territoires)	1 640 500	33%
Département des Yvelines (PRIOR)	592 108	12%

Commune de Conflans-Sainte-Honorine (fonds de concours)	500 000	10%
Diverses recettes prévisionnelles (SEY, convention de maîtrise d'ouvrage unique, cession foncière)	515 963	10%
Communauté urbaine GPS&O	1 751 429	35%
TOTAL	5 000 000 €	100%

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets 2021 et suivants, section d'investissement,

ARTICLE 6 : DIT que les recettes seront inscrites aux budgets 2021 et suivants, section d'investissement,

La fin de la séance est prononcée à 21h03

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Pôle des assemblées.

Compte-rendu affiché le 1^{er} avril 2021

Le Président,

Raphaël COGNET